CIRCULAIRE N° 6 DU 12 MARS 2010

AUX : Président(e)s des Ligues Régionales

DE : DORIS SPIRA

COPIE : Membres du Comité Directeur
Direction Générale

Objet : Congrès Annuel de la FFA 2010

Mesdames et Messieurs les Présidents, Cher(e)s Ami(e)s,

Le Bureau Fédéral, dans sa réunion du 14 janvier 2010, a approuvé la candidature de la Ligue d'ALSACE pour l'organisation du prochain Congrès Annuel de la Fédération Française d'Athlétisme.

Vous trouverez ci-dessous des informations plus précises quant à cette organisation :

- Rappel de la date : les 3 et 4 décembre 2010,
- Lieu : Palais de la Musique et des Congrès
  Place de Bordeaux
  67000 STRASBOURG

Important
Vous le savez peut-être, la période choisie pour cette grande manifestation est aussi celle durant laquelle des milliers de touristes du monde entier viennent admirer le célèbre Marché de Noël, celui de Strasbourg, mais aussi celui des nombreux villages alsaciens des alentours.

Dès lors, la plupart des hôtels affichent complets d'une année sur l'autre et ils risquent de vous répondre par la négative lorsque vous les sollicitez.

La Ligue d'Alsace, soucieuse de vous offrir des garanties d'hébergement, a jugée utile de vous proposer une aide à travers le Service Hébergements de « Strasbourg Evènement ». Ainsi, un contingent de plus de 200 chambres, dans des hôtels proches, a pu être obtenu pour satisfaire vos demandes éventuelles.

Les modalités de ce Service Hébergement sont décrites sur le formulaire de réservation joint à la présente. La personne à contacter est : Madame Brigitte PAPILLON Tél : 03 88 37 67 87

Cette démarche n'a bien sûr pas de caractère obligatoire, libre à chaque Ligue de prendre ses propres dispositions quant à l'hébergement. Néanmoins, malgré son coût de 13,00 euros par nuitée, cette formule peut vous intéresser, alors ne tardez-pas.

Je vous souhaite bonne réception de la présente, et me tiens à votre disposition pour tous compléments d'informations dont vous pourriez avoir besoin.

Avec mes salutations les plus cordiales,

Doris SPIRA
Secrétaire Générale

FORMULAIRE DE RÉSERVATION HÔTELIÈRE

CONGRÈS ANNUEL F.F.A.
Du 3 au 4 décembre 2010

Veuillez écrire en lettres capitales et renvoyer ce formulaire accompagné du règlement à ☞	✉
Attention ! A retourner **avant le 31 mai 2010** **Les demandes de réservation reçues après cette date ne pourront être satisfaites que dans la mesure des disponibilités.**	***STRASBOURG EVENEMENTS–SERVICE HÉBERGEMENT*** ***PLACE DE BORDEAUX-WACKEN*** ***F – 67082 STRASBOURG CEDEX*** ☎ *33 (0)3 88 37 67 67* - 🖷 *33 (0)3 88 37 38 43* *e-mail : hotel@strasbourg-events.com* *site web: www.strasbourg-events.com*

Nom _____ Prénom _____

Société _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Tel. _____ Fax _____ E-mail _____

TRÈS IMPORTANT

Aucune réservation ne pourra être prise en considération si elle n'est pas accompagnée du règlement correspondant. Dès réception du paiement, nous enverrons à chaque participant un bon de logement indiquant le nom et l'adresse de l'hôtel. L'acompte hôtelier sera déduit de la facture finale à la fin de votre séjour. Le solde de cette facture est à régler **directement à l'hôtel.**

RÉSERVATION

Chambre(s) simple(s) : _____ Chambre(s) double(s) : _____ Chambre(s) 2 lits : _____

Date d'arrivée : _____ Décembre 2010 Date de départ : _____ Décembre 2010 Nombre de nuits : _____

Dans un hôtel : ☐ ★★★ ☐ ★★

PRIX DES CHAMBRES ET ACOMPTE HÔTELIER

Tarifs par nuit, par chambre, sans le petit-déjeuner, taxes et services compris. Le montant de l'acompte hôtelier comprend également **13 € de frais de réservation** perçus par Strasbourg Evénements. Seules les demandes accompagnées du règlement pourront être traitées**. Les demandes de réservation reçues au-delà du 31 mai 2010 ne pourront être satisfaites que dans la mesure des disponibilités.**

Catégorie d'hôtel	*Simple (en €)*	*Double & Twin (en €)*	*ACOMPTE HÔTELIER Comprenant 13 € de frais de réservation (en €)*	*NOMBRE DE CHAMBRES*	*TOTAL*
★★★	105	105	***118***	x……	……€
★★	65 à 99	65 à 99	***94***	x……	……€
				TOTAL :	……€

ANNULATION

Seule une annulation signifiée à Strasbourg Evénements **par écrit avant le 19 novembre 2010** entraînera le remboursement des sommes versées, **déduction faite des frais de réservation hôtelière de 13 €**. Après cette date aucun remboursement ne sera possible. En cas d'annulation tardive, certains hôtels peuvent demander le paiement de la totalité du séjour initialement réservé. Dans ce cas, Strasbourg Evénements est en droit de donner vos coordonnées à l'hôtelier.

PAIEMENT

☐ Chèque libellé à l'ordre de "Strasbourg Evénements"

☐ Virement bancaire (précisant le nom du congrès et le nom du participant – joindre une copie du virement). **Aucun virement après le 10.11.10**
Banque CIAL Strasbourg : 30087 33080 00023701301 clé 01 – Bic : CMCIFRPP – Iban : FR76 3008 7330 8000 0237 0130 101

☐ Carte de crédit ❍ Visa ❍ Eurocard/Mastercard ❍ American Express

Numéro de la carte _____ Date d'expiration _____ Cryptogramme _____

J'autorise Strasbourg Evénements à débiter ma carte du montant de : _____ €

Nom sur la carte _____ Signature

☞ FRAIS BANCAIRES A LA CHARGE DU PARTICIPANT ☜

En application de l'article L.27 du 06/01/78, les informations ici demandées sont nécessaires au traitement de votre demande et aux services associés. Les catégories de destinataires sont uniquement celles nécessaires à l'exécution de cette réservation et aux services associés du Groupe. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant et procéder éventuellement aux rectifications nécessaires auprès de notre service.